

15ème législature

Question N° : 42748	De M. Guy Bricout (UDI et Indépendants - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Formation des apiculteurs	Analyse > Formation des apiculteurs.
Question publiée au JO le : 30/11/2021 Réponse publiée au JO le : 18/01/2022 page : 322		

Texte de la question

M. Guy Bricout attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'importance des difficultés rencontrées par la filière apicole. Pénuries de ressources alimentaires, pollution, pathologies, virus et parasites sont les principales menaces qui pèse sur l'apiculture française. Les conditions météo peuvent accentuer une situation déjà critique, ce qui est le cas en cette année 2021 qui peut aisément être qualifiée d'*annus horribilis*. Mais les problèmes du secteur sont hélas structurels, ce qui obscurcit davantage son avenir. Un levier fondamental reste néanmoins à actionner d'urgence : la formation des apiculteurs. En effet, face à la multiplication et au développement des parasites tels que le varroa ou le nosema ceranae, aux explosions virales et aux maladies qui affectent les colonies, les apiculteurs doivent gérer leur cheptel avec un savoir-faire qui nécessite une formation continue de plus en plus poussée. Les apiculteurs professionnels sont en général bien formés à ces enjeux sanitaires compte tenu des conséquences économiques directes pour leurs exploitations et donc pour leurs propres revenus. La situation est beaucoup plus critique pour les apiculteurs pluri-actifs ou amateurs qui représentent une écrasante majorité des apiculteurs de France. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place pour pallier ces déficits de formation des apiculteurs et, à travers une nouvelle ambition en matière de formation initiale, pour accompagner techniquement les apiculteurs de demain à relever le défi sanitaire qui s'offre à eux ; il en va de l'avenir de la filière apicole et de celui du service de la pollinisation, indispensable au maintien de la biodiversité ordinaire et patrimoniale.

Texte de la réponse

Pour faire face aux enjeux de préservation des pollinisateurs et de pérennisation de la filière apicole, les ministères de la transition écologique et solidaire, et de l'agriculture et de l'alimentation ont lancé, en novembre 2021, le nouveau plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation pour les années 2021 à 2026 « https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.11.21_Plan_pollinisateurs.pdf ». Ce plan ambitieux a été élaboré de manière concertée avec l'ensemble des parties prenantes concernées et a fait l'objet d'une consultation publique au mois de juillet 2021. L'axe 4 de ce plan définit un ensemble d'actions visant à préserver le bon état de santé des abeilles domestiques et des autres pollinisateurs. Au sein de cet axe, le chapitre 4.2.2 détaille les actions de formation sanitaire et d'accompagnement des apiculteurs envisagées dans le cadre du plan. Il est notamment prévu le déploiement de formations à destination : - des apiculteurs visant à favoriser la gestion des ruchers suivant les bonnes pratiques sanitaires apicoles et à renforcer la prévention ; - des encadrants de la filière (vétérinaires, techniciens sanitaires apicoles et agronomes) ; - de formateurs de ruchers écoles afin de contribuer à l'amélioration des pratiques apicoles pour le public des apiculteurs de loisir. Un soutien financier à hauteur de 230 000 euros par



an est apporté dans le cadre du plan apicole européen 2020-2022. Ces actions ont vocation à être précisées dans le cadre de travaux à venir impliquant l'ensemble des acteurs concernés, avec notamment pour objectif de renouveler les thématiques sanitaires abordées, en veillant à ce que les formations soient bien adaptées aux publics et typologies d'apiculteurs concernés (apiculteurs de loisir, apiculteurs professionnels, apiculteurs en conduite biologique ou conventionnelle...).